

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
SEANCE DU 6 JANVIER 2003

L'An Deux Mille Trois, le six janvier.

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de M. Philippe Bonnacarrère, Président de la Communauté de Communes de l'Albigeois, en date du 23 décembre 2002, en séance publique.

Président : Michel Malaterre-Fourès

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe Bonnacarrère, Christine Devoisins, Louis Gombaudo, Michel Fournials, Pierre Ferrières, Pierre-Yves Lambolez, Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Didier Gardinal, Olivier Brault, Louis Barret, Pierre Costes, Dominique Billet, Max Amiel, Guy Bories, Jean-Louis Mathieu, Thierry Ginestet, Robert Gauthier, Jean-Claude de Lapanouse, Robert Raynal, Christian Chamayou, William Nion, Claude Julien, Thierry Astouls, Félix Torrès, Marcel Couliou, Jean-Marie Garcia, Michel Trébosc, Serge Neau, Jacques Lasserre, Michel Malaterre-Fourès, Maryse Bertrand, Michel Delpoux, Viviane Combes, Gérard Poujade, Michel Albinet.

Membres suppléants :

Jacqueline Lapeyre, Frédéric Esquevin, Josette Bès, Gisèle Dedieu, Michel Franques, Josette Bouin, Laurence Pujol, Isabella Dufour-Baumgartner, Christian Bonzi, Bérengère Mauzy, Josian Vayre, André Baup, Bruno Crusel, Gérard Fabre, Pierre Guiraud, Sarah Laurens, Christian Malgouyres, Georges Lacombe, Nicole Cabassot, Doris Huchede, Henri Jalbaud-Puech, Patrick Tranier, Claude Ramon, Jean-Claude Raffanel, Elisabeth Laraud, Joëlle Franques, Francis Marchand, Francis Canovas, Christiane Segura, Pierre Crespo, Marcel Cassagnes, Brigitte Carrère Desfarges, Jacques Andrieu, Patrice Mangione, Jean-Philippe Roques.

Membres excusés :

Membres titulaires :

Jean Sicard (pouvoir à Isabella Dufour-Baumgartner).

Membres suppléants :

Elisabeth Boisard, Eliane Carles.

N° 4/4 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Pilote : direction générale des services

Autres services concernés par le présent rapport :
Affaires générales et juridiques

Michel Malaterre-Fourès, président,

Les dispositions applicables à l'élection des vice-présidents sont les mêmes que celles applicables au président.

Si après deux tours de scrutin à bulletin secret, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Je vous propose donc de procéder à l'élection des 11 (onze) vice-présidents à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-2 et suivants, et L 5211-10,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

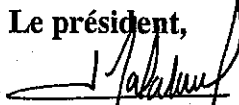
ELIT

Philippe Bonnacarrère	1 ^{er} vice-président
Gérard Poujade	2 ^{ème} vice-président
Christine Devoisins	3 ^{ème} vice-président
Marcel Couliou	4 ^{ème} vice-président
Claude Julien	5 ^{ème} vice-président
Jacques Lasserre	6 ^{ème} vice-président
Serge Neau	7 ^{ème} vice-président
Jean-Louis Mathieu	8 ^{ème} vice-président
Michel Trébosc	9 ^{ème} vice-président
Robert Gauthier	10 ^{ème} vice-président
Christian Chamayou	11 ^{ème} vice-président

Reçu le

13 JAN. 2003
PREFECTURE DU TARN

Pour extrait conforme,
Le président,


Michel Malaterre-Fourès